

FORMATION JURIDIQUE

Le droit des étrangers (niveau 2) : consolidation du séjour et droits sociaux

Dates des sessions

13 et 14 février 2017

26 et 27 juin 2017

19 et 20 octobre 2017

Durée de la formation

2 jours (14h)

Coût

360 € / personne

Lieu de la formation

Siège d'ISM Interprétariat
90 avenue de Flandre, Paris 19e

Animateurs

Juristes du service Info Migrants

Info Migrants

Objectifs

- Connaître les conditions pour maintenir son séjour en France (renouvellement de la carte de séjour temporaire, obtention de la carte de séjour pluriannuelle et de la carte de résident).
- Connaître les conditions d'ouverture des principaux droits sociaux des étrangers (hors Union européenne) en fonction de leur situation administrative.
- Acquérir des bases en droit de la nationalité.

Public

Cette formation s'adresse aux **travailleurs sociaux, juristes, salariés ou bénévoles d'associations... qui accueillent un public étranger** et qui souhaitent approfondir leurs connaissances de base en droit des étrangers.

Programme

- Bref rappel sur les différents cas de droit au séjour.
- Le renouvellement de la carte de séjour temporaire et l'obtention de la carte de séjour pluriannuelle.
- Les conditions de délivrance de la carte de résident :
 - ✓ de plein droit ;
 - ✓ à l'appréciation du préfet.
- Les principaux droits sociaux des étrangers :
 - ✓ Prestations/aides sociales ouvertes aux étrangers : AME, CMU, prestations familiales, AEH, AAH, logement social, RSA, ASPA.
 - ✓ La situation particulière des demandeurs d'asile.
- La nationalité française :
 - ✓ Les jeunes et la nationalité : jeunes nés en France, jeunes confiés à l'ASE, jeunes nés à l'étranger de parent(s) français,
 - ✓ La demande de naturalisation et de réintégration,
 - ✓ La réclamation par mariage.